

## Article R4534-70 du Code du travail

Date de mise à jour : 20 Décembre 2022

### Notre analyse

Lors de travaux de démolition, un ouvrage peut être démolri via une méthode spécifique dite de sapement qui consiste à démolir l'ouvrage en l'attaquant à sa base. Lorsque cette démolition est réalisée au moyen d'un engin mécanique (par exemple via une pelle ou bulldozer), cette opération doit s'effectuer en toute sécurité et ne doit être source d'aucun danger.

## Article R4534-70 du Code du travail

Le sapement d'un ouvrage au moyen d'un engin mû mécaniquement n'est autorisé que s'il n'en résulte aucun danger.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux de démolition  
déconstruction - Les  
essentiels de l'accueil en 15  
points

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



J'interviens sur un ouvrage  
en cours de démolition

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



L'effondrement d'ouvrage  
sur les chantiers

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)